Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260129-DEL20260103-DE

Belz
Ria d'étel

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de BELZ, composé de vingt-sept membres en exercice, et dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GOASMAT, Maire.

Elus présents : Bruno GOASMAT, Hervé LE GLOAHEC, Philippe LE MIGNANT, Yves TILLAUT, Christine KERZERHO, Daniel LE CARRER, Dominique KERARON, Catherine EZANNO, Xavier DAL, Brigitte LE CALVE, Éric LE TORTOREC, Nathalie DINGE, Marie GIBLET, Laurent AMOUROUX, Yannick BIAN, Claudine DANIGO-SALAUN, Sonia MARY, Laurent LE DREAU.

Pouvoir de vote : François BERTIC à Nathalie DINGE, Valérie BOSCHER à Éric LE TORTOREC, Michel DAVID à Dominique KERARON, Dominique DE WIT à Yves TILLAUT, Laurence EZANNO à Catherine EZANNO, Alexandre LE CORVEC à Philippe LE MIGNANT, Audrey NICOLAS à Christine KERZERHO, Thierry PHILIPPE à Hervé LE GLOAHEC, Philippe REMOND à Daniel LE CARRER.
Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Philippe LE MIGNANT

DEL2026-01-03 – FINANCES – Demande de subvention auprès de la CAF 56

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

Le service Accueil Périscolaire Enfance-Jeunesse a répertorié ses besoins en informatique, mobilier et divers équipements pour l'année 2026 à 2028 :

Mobilier – Electroménager - Informatique	HT	TTC
Meubles de cuisine	1 250.00 €	1 500.00 €
2 tables extérieures enfants de 3/5 ans	1 000.00 €	1 200.00 €
4 tabourets ergonomiques	466.67 €	560.00 €
Tables pour les séjours camping	458.33 €	550.00 €
3 téléphones portables	1 000.00 €	1 200.00 €
1 tablette numérique	333.33 €	400.00 €
2 PC informatique	2 500.00 €	3 000.00 €
3 enceintes portables	1 000.00 €	1 200.00 €
3 appareils photos numériques	583.34 €	700.00 €
Des indicateurs de bruits	750.00 €	900.00 €
1 pergola	2 750.00 €	3 300.00 €
1 abri vélo	2 250.00 €	2 700.00 €
2 balances de cuisine	500.00 €	600.00 €
Tentes pour séjours camping	458.33 €	550.00 €
1 aspirateur	333.33 €	400.00 €
1 table extérieure de tennis de table	2 916.67 €	3 500.00 €
TOTAL	**18 550.00 €**	**22 260.00 €**

Une demande de subvention peut être déposée auprès de la CAF une fois tous les trois ans pour aider au financement de ces acquisitions.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260129-DEL20260103-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VALIDE les besoins du service Accueil Périscolaire Enfance-Jeunesse tels que décrits ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à solliciter une aide de 18 550 € HT auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du Morbihan ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance, Philippe LE MIGNANT **Le Maire, Bruno GOASMAT**

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de RENNES (Hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte CS 44416 - 35044 RENNES Cedex) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.